



## Valoriser nos entreprises

- Majoration du taux de la réduction d'impôt « Madelin » pour les souscriptions en numéraire au capital des jeunes entreprises innovantes (JEI) soutenant ainsi l'investissement dans les PME innovantes et les start-ups.
- Rétablissement du plafond d'affectation des recettes de la TA-CFE aux Chambres des métiers et de l'artisanat.
- Réduction du prélèvement sur les fonds de roulement du réseau des Chambres de commerce et d'industrie à 25 M€.

## Préserver la solidarité

- Bonification temporaire du taux de la réduction d'impôt «Madelin» au titre des souscriptions en numéraire au capital des PME des entreprises solidaires d'utilité sociale et des foncières solidaires.
- Extension de l'exonération de TFPB à des logements acquis depuis moins de 40 ans par des organismes de logement social.

## Encourager et favoriser la transition écologique

- Ouverture du crédit d'impôt pour l'industrie verte à une partie de la filière de production des électrolyseurs.
- Extension du suramortissement véhicules lourds aux coûts liés à la transformation de la motorisation thermique de ces véhicules en motorisation 100 % électrique.
- Réinstauration du mécanisme de suramortissement visant à soutenir l'achat d'engin à motorisation alternative au GNR jusqu'à 2026.
- Prorogation de l'éco-TPZ à 2026.
- Taux réduit de TVA à 5,5% sur les transports collectifs de voyageurs conventionnés pour aider financièrement les AOM et affectation d'une fraction du produit de la mise aux enchères des quotas carbone aux AOM.
- Inclusion des véhicules électriques particuliers dans le périmètre du «malus au poids» favorisant ainsi notre filière automobile nationale.